



La recherche dans la Cartographie offre de formation linguistique

Des filtres sont à votre disposition pour affiner la recherche de sessions de formation

Les actions de formation et leurs sessions sont extraites de la base DOKELIO Ile-de-France, à partir du référencement par les organismes de formation. La mise à jour est quotidienne.

L'offre recensée par Défi métiers alimente automatiquement les systèmes d'informations des prescripteurs que sont notamment les missions locales, Cap emploi et les agences Pôle emploi permettant de suivre l'inscription d'une personne à telle ou telle formation.

Seules les actions de formation dont les dates de session sont en cours ou à venir sont visibles.

La « formation liée à un parcours »

Trois parcours sont proposés permettant de structurer l'offre de formation linguistique :

Le parcours d'intégration (symbolisé par l'icône bleue) recouvre les actions de formation qui s'inscrivent dans le cadre du Bop 104 "intégration et accès à la nationalité", un des volets de la loi sur l'immigration de 2018, porté par l'Etat.

- Une première offre financée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) à destination des primo-arrivants dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR) :
 - Parcours linguistique vers le niveau A1 écrit et oral, la première année de leur arrivée sur le territoire français,
 - Parcours linguistique vers le niveau A2 écrit et oral, requis pour la délivrance de la carte de résident,
 - Parcours linguistique vers le niveau B1 écrit et oral, requis pour l'accès à la nationalité française et permettant d'émarger aux dispositifs de la formation professionnelle.
- Une seconde offre portée par les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), la Direction régionale de la jeunesse et sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des

étrangers et de la nationalité (DAAEN). Elle recouvre notamment les actions sociolinguistiques complémentaires au CIR (ateliers sociolinguistiques ASL), Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) qui sont complémentaires au CIR et les actions de formation du programme financé par la DAAEN "Réussir l'intégration des étrangers par l'emploi".

Le parcours d'insertion professionnelle (symbolisé par l'icône orange) comprend les actions de formation à visée d'apprentissage du français, développées par les collectivités territoriales (conseil régional d'Ile-de-France, conseils départementaux), Pôle emploi, les Opco et l'Etat (DGEFP, DGESCO, Agence régionale de santé - ARS) pour accompagner l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, des jeunes et bénéficiaires du RSA. Ces actions de formation sont gratuites, sur prescription du Service public de l'emploi - SPE.

Le parcours professionnel (symbolisé par l'icône violette) regroupe les actions de formation à visée linguistique (alphabétisation, français langue étrangère, mise à niveau, français mise à niveau) s'adressant aux salariés dans le cadre de la formation tout au long de la vie et, dans une certaine mesure, aux demandeurs d'emploi qui peuvent mobiliser un financement à titre individuel (compte personnel de formation - CPF, action individuelle de formation - AIF). Le parcours peut viser des actions de formation certifiantes, à visée linguistique ; elles sont enregistrées à l'un des deux répertoires nationaux (RNCP, répertoire spécifique) et sont de fait, éligibles au CPF (cocher filtre compte personnel de formation à Oui).

Pour plus d'information consulter le [tableau des certifications - maîtrise du français](#)

A la fin de chaque parcours, figure le nombre d'actions concernées entre parenthèses.

Le « financement »

Les formations sont classées dans deux catégories, selon le filtre « oui » / « non ». La recherche peut donc être organisée entre :

- Celles qui relèvent d'un financement "collectif" , ouvrant droit à la gratuité pour le public (à l'exemple des programmes conventionnés de l'OFII, Région, Pôle emploi/Opco, etc)
- Celles qui relèvent d'un financement individuel (autofinancement, entreprise ou AIF de Pôle emploi). La prise en charge de la formation s'appuie sur une démarche individuelle auprès de son entreprise, Pôle emploi et sa mobilisation personnelle ouvrant aux droits CPF.

A la fin de chaque financement, figure le nombre d'actions concernées entre parenthèses.

Le « financeur »

Les financeurs des formations linguistiques relevant de la cartographie sont classés par ordre (alphabétique) :

- Agence régionale de santé - ARS
- Conseil départemental de Paris
- Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- Conseil départemental des Hauts-de-Seine
- Conseil départemental du Val-de-Marne
- Conseil départemental du Val d'Oise
- Conseil Régional Ile-de-France
- Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - DGEFP
- Direction départementale de la cohésion sociale de l'Essonne
- Direction départementale de la cohésion sociale de Paris
- Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-et-Marne
- Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-Saint-Denis
- Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine
- Direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines
- Direction départementale de la cohésion sociale du Val d'Oise
- Direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne
- Direction générale de l'enseignement scolaire – Dgesco
- Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- Ministère de l'intérieur - Direction de l'accueil, l'accompagnement des étrangers, et de la nationalité - DAAEN
- Office français de l'immigration et de l'intégration - OFII
- Opco
- Pôle emploi

Les actions de formation s'affichent en fonction du financeur coché (Attention, le financeur apparaît uniquement si lui sont rattachées des actions conventionnées dont les sessions sont à venir ou en cours, au moment de la consultation).

A la fin de chaque financeur, figure le nombre d'actions concernées entre parenthèses. Les plus importants sont le Conseil régional d'Ile-de-France, l'OFII et la DAAEN.

Le « programme » Les financeurs publics organisent les actions de formation selon des programmes dont les cahiers des charges précisent les contenus pédagogiques, les objectifs et l'organisation des formations.

Les programmes sélectionnés dans la cartographie intègrent des actions de formations à visée linguistique. Quelques exemples de programmes classés par ordre alphabétique :

- Actions socio-linguistiques complémentaires au CIR 75
- Avenir Jeunes : Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE)

- Ecole de la deuxième chance (E2C)
- Formations linguistiques à destination des bénéficiaires de la protection internationale
- Opcw : HOPE POEC (Préparation opérationnelle à l'emploi collective)
- Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants
- Parcours linguistique réglementaire vers le niveau A1 et complémentaires vers les niveaux A2 et B1 oral 2019 – 2021
- Pic réfugiés 2019-2021
- Programme Départemental d'Insertion de formation et d'emploi du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Programme Régional de Formations transversales (PRFT) : Compétences de base professionnelles
- Réussir l'intégration des étrangers par l'emploi

La présentation intégrale des programmes conventionnés d'Ile-de-France est accessible sur le site Défi métiers dans [trouver un programme](#).

Point de vigilance : à la demande du financeur, des programmes de l'année en cours et de l'année précédente peuvent être encore visibles ; cela signifie que des sessions sont en cours ou à venir.

Le « département »

La recherche est facilitée par département, les parcours linguistiques d'intégration relevant des directions territoriales de l'OFII, de l'offre complémentaire (DDCS) et des politiques territoriales d'insertion (conseils départementaux).

Le « niveau du CECR »

La recherche peut être organisée selon les niveaux du [cadre européen commun de référence pour les langues](#) (CECR) : A1, A2, B1, B2, C1, C2.

Pour aller plus loin : [Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer - Unité des Politiques linguistiques Strasbourg](#) – Conseil de l'Europe

Le schéma ci-dessous précise de manière simplifiée la ventilation des niveaux de langue qui permet d'évaluer les besoins des publics et le niveau des certifications.

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Tableau 1 - Niveaux communs de compétences – Échelle globale

Le « compte personnel de formation »

Le compte personnel de formation (CPF), alimenté en euros, depuis 2019, est utilisable par tout actif (fonctionnaire, salarié et demandeur d'emploi), bénévole, volontaire du service civique, tout au long de sa vie active, pour suivre et financer une formation.

Le périmètre des actions de formation éligibles au CPF est :

- les formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences défini par décret ;
- les actions de formation sanctionnées par une certification enregistrée dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou permettant d'obtenir tout ou partie identifiée de certification professionnelle, classée dans le RNCP, visant l'acquisition d'un bloc de compétences (ensemble homogène et cohérent de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées) ;
- les actions de formation sanctionnées par une certification enregistrée dans le Répertoire spécifique (RS) établi par la Commission de la certification professionnelle de France compétences ;

- les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ;
- les actions d'accompagnement et de conseils dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprise ;
- les actions de formation destinées à permettre aux bénévoles et aux volontaires en Service civique d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions ;
- la préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire des véhicules du groupe léger et du groupe lourd (exemple : permis B, C, D) dans le cadre d'un projet professionnel ;
- les actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La majorité des certifications de maîtrise et d'apprentissage du français est inscrite au Répertoire spécifique, donc éligible au CPF.

Pour plus d'information, consulter le [tableau des certifications d'apprentissage du français](#). Il alimente la cartographie de Défi métiers ainsi que la [cartographie nationale](#) portée par le réseau des Carif-oref.

Dans le cas d'une formation certifiante, le filtre permet de vérifier l'éligibilité au Compte personnel de formation. Pour aller plus loin : [Mon compte formation](#)

Les « bassins d'emploi »

La recherche peut être orientée sur chacun des 24 bassins d'emploi, permettant ainsi une mise en visibilité des actions de formation et des organismes délivrant ces formations sur un territoire donné, en lien avec des besoins identifiés par les acteurs mobilisés dans le cadre de l'animation territoriale.

Cette cartographie financée par la DAAEN a été réalisée en partenariat avec Réseau Alpha dans une logique de complémentarité. Vous pouvez découvrir l'offre linguistique (à visée d'autonomie sociale et communicative ou à visée professionnelle) proposée par les associations de proximité sur le site de [Réseau Alpha](#).

La cartographie de Défi métiers alimente la [cartographie nationale](#) portée par le réseau des carif-oref (RCO) dans laquelle peuvent être recherchés les lieux de passation de tests choisis par le Ministère de l'intérieur pour attester du niveau de langue demandé (A2 pour la carte de résident ; B1 pour la demande de naturalisation). La recherche s'effectue par ville et affiche les lieux de passation des tests.